

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine est passé de 254 600 en 1975-1976, à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, les effectifs ont diminué de moitié pour s'établir à 179 400 en 2007-2008, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 %, en 1975, à 7,5 % en 1990 ; à cette rentrée, elle est de 3,3 % [1].

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, le Portugal et l'Algérie. Dans le second degré (hors enseignement adapté), la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2007-2008 nettement plus élevée dans le secteur public (3,8 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur proportion atteint 5 % [2].

La part des élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. En 2007-2008, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (5 %) qu'en second cycle général et technologique (2,7 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (19,6 %), d'Île-de-France (Paris 9,8 %, Créteil 7,8 %, Versailles 5,1 %), de Corse (8,5 %), de Strasbourg (5,3 %) et de Nice (4,7 %). Ce sont les académies de la Martinique (0,6 %) et de la Réunion (0,2 %) qui en accueillent le moins, ainsi que celles de l'Ouest : Poitiers (1,4 %), Nantes et Caen (1,2 %), Rennes (1 %).

7 880 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, soit 3,5 % des élèves du second degré. En Guyane, la situation est très particulière, puisqu'on y compte 20 % d'élèves étrangers, originaires le plus souvent de Chine, de Haïti ou du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.

Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; autrement dit, les enfants des couples dits "mixtes" sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 97.32.
- É. de LACERDA, X. NIEL, "Collégiens et lycéens étrangers", revue Éducation & Formations, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.
- "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", Ville-école-intégration (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés sous contrat.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM							
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Élèves de nationalité étrangère	383 539	412 226	357 194	362 134	251 991	245 362	238 756	231 360	226 904	201 128	179 385
% du nombre d'élèves	7,0	7,5	6,4	6,3	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	3,7	3,3

[2] Répartition des élèves étrangers du second degré par nationalité ou origine géographique en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)			Enseignement adapté			Total France métro. + DOM	Dont DOM
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		
Algériens	14 557	1 073	15 630	649	11	660	16 290	5
Marocains	28 034	998	29 032	1 068	4	1 072	30 104	-
Tunisiens	9 247	425	9 672	316	1	317	9 989	-
Autres nationalités d'Afrique	24 504	2 668	27 172	874	12	886	28 058	176
Espagnols	1 215	586	1 801	24	1	25	1 826	1
Portugais	15 146	1 677	16 823	448	5	453	17 276	18
Italiens	1 779	481	2 260	28	1	29	2 289	10
Autres nationalités de l'Union européenne	11 341	4 518	15 859	117	7	124	15 983	125
Autres nationalités d'Europe	14 631	786	15 417	774	11	785	16 202	23
Turcs	9 213	1 627	10 840	339	8	347	11 187	-
Chinois	3 696	410	4 106	11	-	11	4 117	129
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1 910	228	2 138	15	-	15	2 153	24
Autres nationalités	20 171	3 144	23 315	593	3	596	23 911	7 369
Total France métro. + DOM	155 444	18 621	174 065	5 256	64	5 320	179 385	-
% du total d'élèves	3,8	1,7	3,3	5,3	1,6	5,1	3,3	3,5
Dont DOM	7 301	268	7 569	311	-	311	-	7 880

[3] Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2007-2008 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Total
Public : effectif d'élèves étrangers	83 637	4 945	30 708	33 798	153 088
%	3,6	5,3	5,9	3,0	3,8
Privé : effectif d'élèves étrangers	10 592	64	2 730	5 031	18 417
%	1,6	1,6	1,8	1,6	1,7
Total France métropolitaine	94 229	5 009	33 438	38 829	171 505
Total France métro. + DOM	98 616	5 320	35 614	39 835	179 385
% du nombre d'élèves	3,2	5,1	5,0	2,7	3,3

[4] Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré en 2007-2008

